



Message du maire

Au cours des derniers mois, le conseil a réalisé que les informations concernant ce qui se passe dans la vie municipale, particulièrement après les séances du conseil, ne parvenaient pas à l'ensemble des citoyens et que beaucoup de rumeurs venaient créer de la confusion et de l'inquiétude parmi nos citoyens. Donc, nous initions, avec ce premier numéro de l'Édition municipale, une pratique qui vous donnera de l'information à caractère municipal à chaque mois. Nous espérons que vous prendrez plaisir à lire nos exposés et nos comptes rendus et à constater nos projets et nos progrès dans l'évolution de notre municipalité. Certaines éditions traiteront de dossiers particuliers tels que les projets et leur évolution.

Des règlements d'urbanisme.

Dès le retour de vacances des Fêtes, le conseil s'est mis à la tâche pour faire avancer les dossiers déjà commencés, tels que les projets de changements aux règlements d'urbanisme. En effet, à la séance régulière du 7 janvier, le conseil a adopté par résolutions des projets de règlements de zonage, de Plan d'urbanisme afin de permettre la construction d'un hôtel de villégiature dans le secteur du lac Fiddler, ainsi qu'un autre amendement au zonage pour gérer l'établissement de droits d'accès aux lacs et cours d'eau. L'idée est de restreindre l'aménagement **nouveaux accès publics** sur la rive des lacs et cours d'eau, puisque seulement deux de ces accès seront autorisés par zone. Un avis de motion a aussi été donné pour annoncer une modification au règlement de lotissement afin d'augmenter la participation des promoteurs au fonds de parc lors de lotissement.

Il y aura une séance de consultation publique concernant ces règlements, le 30 janvier 2007, à 19 heures, à l'hôtel de ville. Pour mieux préparer la population intéressée par ces projets, un document d'information a été produit et est joint à la présente édition de Info Mille-Isles.

D'autres sujets ont aussi été traités dont vous trouverez un résumé ci-dessous.

Bonne lecture et merci de votre intérêt pour notre municipalité.

À la dernière séance du conseil, des résolutions ont été adoptées pour:

- Accorder une augmentation de 2,5% aux employés
- Adopter le règlement sur la rémunération des élus, portant le salaire du maire à 13 200 \$ et celui des conseillers à 4 400 \$ par an plus les frais de représentation représentant la moitié de la rémunération de base.
- Demander à la MRC d'imposer un droit aux propriétaires des sablières et carrières;
- Mandater le notaire Carole Forget ou Yves Ladouceur pour des contrats de transfert de parcelles de rue à la Municipalité (secteur du lac Massie)
- Accepter la réception provisoire des travaux exécutés sur les chemins Scraire et Tamaracouta, tout en maintenant une retenue pour les correctifs à apporter au printemps sur celui-ci
- Refuser une demande de dérogation mineure pour un lotissement ayant une superficie inférieure de 20 % à ce qui est requis au règlement.
- Appuyer la candidature des Laurentides aux Jeux du Canada 2013
- Appuyer la demande à la MRC déposée par Fiddler Lake Resort pour avoir un accès Internet haute vitesse pour les communication téléphoniques et Internet
- Adhérer à CRÉ Laurentides pour 2008
- Faire fabriquer et installer des affiches aux entrées des sentiers de ski de fond, de raquette et de vélo de montagne.

À PORTER À VOTRE AGENDA:

Ces activités se tiennent à l'hôtel de ville dans la salle communautaire.

- * 30 janvier 2008 à 19h00: séance de consultation publique sur les règlements d'urbanisme
- * 23 janvier à 17 heures: séance d'information sur le programme 0-5-30 (santé-nutrition-exercice) et sur la formation d'un Club de marche
- * 4 février à 20h00 : séance régulière du conseil.

INFO MILLE-ISLES ÉDITION MUNICIPALE

MESSAGE FROM THE MAYOR

During the past months, the council has realized that the information concerning what is happening in the municipality, particularly after council meetings, is not reaching the entire population of citizens and that many rumours are spread creating confusion and concern amongst our citizens. Therefore, we are initiating, with this first copy of the municipal edition, a process that will give you information of municipal nature each month. We hope that you will enjoy reading our reports and our accounts and take notice of our projects and our progress in the evolution of our municipality. Certain editions will handle particular subjects such as projects and their evolution.

Town planning by-laws.

Since the return from the holiday vacations, the council have been working to advance the projects already started, such as the project of changes to the by-laws of town planning. In effect, at the regular meeting of January 7, the council adopted by resolutions projects of zoning by-law, and town planning by-law, in order to permit the construction of a vacation hotel in the sector of Fiddler Lake, as well as another zoning amendment to restrict the establishment of **new public access** rights to lakes and rivers which will be limited at two by zone. A notice of motion was also given to announce a modification to the subdivision by-law in order to increase the participation of promoters to the park fund when they subdivide.

There will be a session of public consultation concerning these by-laws, **January 30, 2008, at 7:00 pm.**, at City Hall.

Have a great read and thank you for your interest for the municipality.

At the last council meeting, resolutions have been adopted to:

- Allow an increase of 2,5% to the employees' s salary
- Adopt the by-law on the remuneration of council members, bringing the mayor's salary to \$13 200 and that of the councillors to \$4 400 yearly plus the costs of representation being half of the base remuneration
- Request to the MRC to impose a fee to owners of sand quarries and sand pits;
- Mandate the notary Carole Forget or Yves Ladouceur for the contracts for the transfer of parts of roads to the Municipality (sector of Lake Massie)
- Accept the provisional approval of work done on the roads Scraire et Tamaracouta, while retaining some funds for corrections on Tamaracouta road that will be done in spring.
- The refusal of a request for a minor derogation for a new lot that has a surface area inferior to 20 % of that which is required in the by-law.
- Support the candidature of Laurentides to Canada Games 2013
- Support the request to the MRC deposited by Fiddler Lake Resort to have high speed internet access for communications by telephone and internet.
- The subscription to CRÉ Laurentides for 2008

FOR YOUR AGENDA:

These activities are located at city hall in the community center

- * January 30, 2008 at 7:00 p.m.: public consultation meeting about the city planning by-laws
- * January 23, 2008 at 5:00 p.m.: information meeting about the 0-5-30 program (health-nutrition-exercise) and about the creation of Walking Club Club
- * February 4, 2008 at 8:00 p.m. : regular council meeting

INFO MILLE-ISLES ÉDITION MUNICIPALE**LOISIR****Avertissement à suivre dans les sentiers de raquette**

Les sentiers de raquette de la municipalité de Mille-Isles sont ouverts du 1^{er} décembre au 1^{er} avril.

Afin de compléter la boucle il est nécessaire d'être dans une forme physique raisonnable. Vous devez être en mesure de marcher au moins 6 kilomètres sur le chemin avant d'entreprendre les sentiers de raquette.

La raquette s'apparente au ski de fond comme dépense énergétique et tout comme pour ce dernier l'habillement suggéré est selon le principe des pelures d'oignon. Vous pourrez donc selon le besoin en enlever une couche lorsque vous commencez à transpirer ou bien en ajouter une lorsque vous faites des arrêts (casse-croûte).

Un détail important: si vous ouvrez une piste dans la neige profonde, la guêtre (enveloppe étanche qui recouvre le cou-de-pied) empêchera la neige d'entrer dans vos chaussures.

Soyez prévoyant, apporter des vêtements de surplus, de l'eau et de la nourriture dans un sac à dos.

N'oubliez pas la caméra.

Les chiens doivent être sous contrôle à tout instant.

Ils ne doivent pas être permis de pourchasser les animaux sauvages.

Les chiens agressifs ne sont pas permis sur les sentiers.

Les crottes de chiens doivent être ramassées ou tassées à côté de la piste.

Lors d'une neige nouvelle ou lorsque votre chien s'enfonce dans les pistes non damées laissez votre chien marcher en avant de vous sur la piste afin que vos raquettes réparent la piste lorsque vous passez à votre tour.

On vous demande de marcher en file indienne et de demeurer sur la piste.

Le pipi doit se faire en dehors de la piste et ensuite l'endroit recouvert de neige fraîche.

Être courtois envers les autres marcheurs.

Les papiers mouchoirs, bouteilles, etc. doivent être ressortis de la forêt.

Respecter la paix et la quiétude de la forêt en étant raisonnablement silencieux.

Respecter les arbres et la végétation.

Les gens en descente de pente ont le droit de passage.

Bonne randonnée!

INFO MILLE-ISLES ÉDITION MUNICIPALE

Gérald



LEISURE

SNOWSHOE TRAILS WARNING

The Mille-Isles municipal snowshoe trails are open from the 1st of December to the 1st of April.

People wishing to complete the snowshoe loop must be in reasonable physical condition. They should be able to walk at least 6 kilometers on the road before undertaking the snowshoe trails.

Dress in layers and remove pieces of clothing if you begin to sweat. Avoid heavy sweating, as you will be chilled when you stop for lunch or walk downhill into the wind.

Always carry extra clothing, water and food in a backpack.

Don't forget the camera.

Dogs must be under handler control at all times.

They must not be allowed to chase game.

Aggressive dogs are not permitted on trails.

Dog poop on the trail is to be scooped up and removed from the trail itself.

In soft snow conditions let your dog lead the way so that your snowshoes will repair the track.

Snowshoers must walk in a single file and stay on the designated trail.

If urinating is necessary take a few steps off the trail and then cover with fresh white snow.

Be courteous to other snowshoers.

All garbage must be packed out.

Respect the peace and quiet of the woods by being reasonably quiet.

Respect the trees and the vegetation.

People walking downhill have the right of way.

Have a good hike.

Gerald Guay

INFO MILLE-ISLES ÉDITION MUNICIPALE

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Est par les présentes donné par la soussignée, Diane Desjardins, directrice générale de la Municipalité de Mille-Isles, à l'effet :
Que lors d'une session tenue le 7 janvier 2008, le conseil a adopté les projets de règlements suivants :

- a. par la résolution 2008-01-13 un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 168 afin de régir les accès publics aux lacs et cours d'eau. La nature de ce projet de règlement est d'établir les normes applicables au contrôle d'accès publics à un lac ou un cours d'eau.
- b. par la résolution 2008-01-11 un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 168 afin d'y créer une zone spécifique HV-1 issu de la zone VA-11 dans le secteur du Lac Fiddler et d'y ajouter un usage d'hôtel de villégiature
- c. par la résolution 2008-01-12 un projet de règlement modifiant le règlement 157 du plan d'urbanisme afin d'y ajouter un usage d'hôtel de villégiature dans le secteur du Lac Fiddler.

Une assemblée de consultation publique aura lieu le **mercredi 30 janvier 2008 à 19h00** au 1262, chemin de Mille-Isles à Mille-Isles. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlement peuvent être consultés à l'hôtel de ville au 1262 chemin de Mille-Isles à Mille-Isles, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Diane Desjardins, OMA

Directrice générale par intérim

MUNICIPALITY OF MILLE-ISLES

PUBLIC NOTICE

To the citizens of the Municipality of Mille-Isles

Is hereby given by the undersigned, Diane Desjardins, General Director of the aforesaid municipality, that:

At a municipal council meeting held January 7, 2008, those draft by-laws were adopted by resolution:

- a. by resolution 2008-01-13 a draft by-law to amend the zoning by-law 168 for the purpose of ruling the lake and rivers public access. The nature of the by-law is to establish the applicable conditions applicable to give public access to a lake or a river;
- b. by resolution 2008-01-111 a draft by-law to amend the zoning by-law 168 for the purpose of creating a new zone HV-1 detached from VA-11 in the sector of Lake Fiddler and adding the usage of holiday hotel .
- c. by resolution 2008-01-112 a draft by-law to amend the planning by-law 157 for the purpose of adding the usage of holiday hotel in the sector of Lake Fiddler

A public consultation meeting will be held on the **Wednesday January 30, 2008 at 7:00 p.m.** at 1262, Mille-Isles Road, at Mille-Isles. At the meeting the mayor will explain the by-law drafts and the consequences of their adoption and will hear the persons and bodies who desire to be heard.

Above mentioned by-law drafts are available for consultation at the city hall, 1262 Mille-Isles Road, Mille-Isles, Monday through Friday from 8:30 a.m. to 12:00 and from 1:00 to 4:30 p.m.

Diane Desjardins, OMA

General director per interim

PLAN DE ZONAGE ILLUSTRANT LA ZONE CRÉÉE

